

Trésorerie professionnelle : les solutions

Le casse-tête pour tout le monde : comment faire pour placer la trésorerie de sa société ? Des sommes importantes restent oisives sur les comptes en banque alors qu'elles pourraient générer des intérêts ! Mais comment ? Quels placements choisir ?

Tout d'abord, pour être certain de trouver une solution adaptée, analysez votre trésorerie.

Découpez-la en trésorerie de court et moyen terme. La trésorerie à court terme est celle qui vous sert tous les jours pour payer vos charges. Prévoyez un petit coussin supplémentaire pour les imprévus !

Malheureusement, il n'existe guère de solutions adaptées à ce très court terme.

Maintenant intéressons-nous à ce que j'appellerai la trésorerie structurelle (à moyen/long terme), c'est-à-dire celle qui subsiste en permanence une fois que vous avez tout payé.

Contrat de capitalisation

Prenons le cas du Dr G., qui dispose d'une trésorerie de 500 000 €. Ses besoins permanents pour faire face aux charges de la vie du cabinet sont estimés entre 150 000 et 200 000 €, auxquels nous ajoutons un coussin de sécurité de 50 000 €. Notre trésorerie structurelle est donc estimée à 500 000 - 250 000 € = 250 000 €.

Le Dr G. considère donc qu'il peut placer cette trésorerie à long terme, à savoir sur un horizon de placement à 8 ans. Quelles sont alors ses possibilités ?

Très classiquement, vous avez la solution du contrat de capitalisation en France ou au Luxembourg. En France, ce contrat vous offrira un grand choix d'unités de compte mais désormais, il faut compter sans le fonds euros. Vous ne pouvez donc plus aujourd'hui, dans ce cadre, bénéficier d'un support offrant une garantie en capital. Toutefois, vous pouvez sécuriser votre enve-

loppe avec certains supports immobiliers (SCI notamment), à bien choisir.

L'alternative est le Luxembourg parce que cette place financière vous permet d'avoir accès à un éventail d'unités de compte beaucoup plus large qu'en France. Toutefois, le ticket d'entrée est un peu plus élevé que celui de la France.

Dans ce type de contrat, vous pourrez ainsi intégrer des unités de compte investies en non coté. Il pourra s'agir d'immobilier type résidentiel pour rechercher la sécurité, mais aussi de supports type infrastructure qui pourront aisément remplacer le fonds euros (risque très limité et performance supérieure à celle des fonds euros) sur une durée d'investissement moyenne à longue. Les performances peuvent varier de 6 à 8% pour ce qui est de l'immobilier, et de 4 à 6% pour les supports type infrastructure. Vous pourrez également intégrer dans cette enveloppe luxembourgeoise des petites pincées de *private equity* type petites sociétés en plein développement et là, vous pourrez espérer des gains au-delà de 10%, à condition d'investir à long terme.

Du point de vue de la fiscalité

Parlons fiscalité maintenant : par sa fiscalité, le contrat de capitalisation peut être considéré comme un clone du contrat d'assurance vie mais sans la clause bénéficiaire. Toutefois, quand il est inscrit au bilan de votre SEL, les intérêts acquis sont automatiquement taxés au taux de l'IS, que vous les distribuez ou non. Rappelons que jusqu'à 30 200 €, l'IS est au taux de 15% et au-delà, il devrait passer à partir de

2022 à 25%, ce qui reste tout à fait honorable.

À côté de ces contrats de capitalisation, vous pouvez tout à fait envisager d'investir sur des SCPI, mais pas n'importe lesquelles. Nous vous suggérons les SCPI allemandes car elles présentent une fiscalité très favorable et pas de prélèvements sociaux. À côté de celles-ci, nous vous recommandons aussi certaines SCPI nouvelle génération, sans frais en cas de sortie au terme de 3 ou 5 ans selon la SCPI.

Pour les SCPI classiques, les frais en cas de sortie sont de l'ordre de 12 à 13%. Il convient d'envisager un horizon d'investissement long (8 à 10 ans) afin d'avoir le temps de les amortir. Dans le cas contraire, si vous n'êtes pas certain de maintenir une aussi longue durée de détention, préférez les SCPI nouvelles sans frais. Elles vous donneront une rentabilité comprise entre 5,5 et 6,5%. Quant aux SCPI allemandes, leur rentabilité serait plutôt de 4,5% mais avec une fiscalité plus favorable.

Ces différentes solutions devraient vous permettre de bien rémunérer votre trésorerie. Restez très attentif à vos choix de support et aux frais.



Catherine Bel

c.bel@althos-patrimoine.com
Patrimoine Premier –
Althos Patrimoine